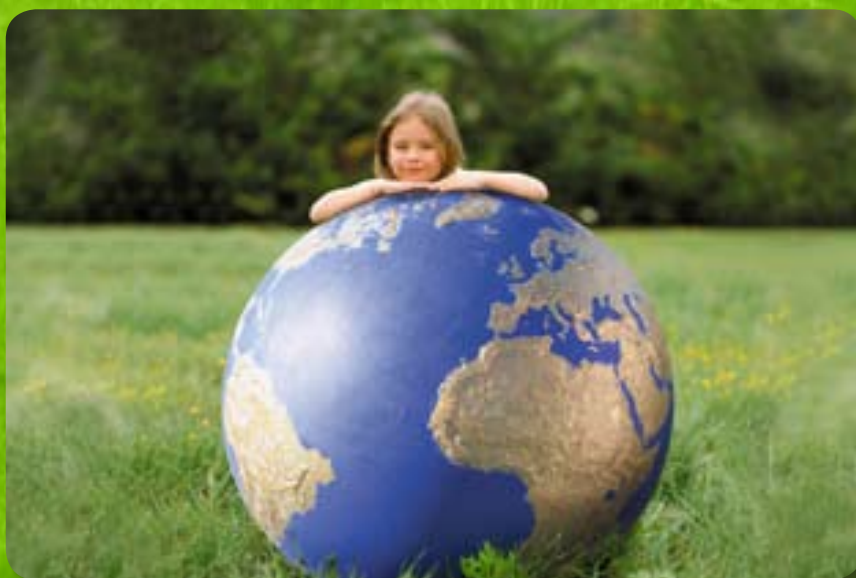




Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
Brette-les-Pins Challes Changé Parigné-l'Évêque Saint-Mars-d'Outillé

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



ANNÉE 2005

Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
rue des Écoles - BP 15 - 72250 Parigné-l'Évêque
Tél : 02-43-40-09-98 / Fax : 02-43-40-18-76
Courriel : communaute.communes@sudestmanceau.com

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à l'assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.



I - Présentation générale.....	p.4
■ Le périmètre du territoire.....	p.4
■ Les étapes de la mise en place des services.....	p.5
II - Indicateurs techniques.....	p.7
■ Les collectes	p.7
▶ La collecte des ordures ménagères.....	p.7
▶ La collecte sélective.....	p.7
▶ La collecte des encombrants.....	p.10
▶ La collecte des déchets ménagers spéciaux.....	p.11
▶ La collecte des appareils électroménagers en fin de vie..	p.11
▶ La collecte des bouchons plastiques.....	p.11
■ Le traitement des déchets.....	p.12
▶ Ordures ménagères.....	p.12
▶ Matériaux issus de la collecte sélective.....	p.12
▶ Déchetteries.....	p.13
▶ Déchets ménagers spéciaux.....	p.14
▶ Appareils électroménagers en fin de vie.....	p.14
III - Indicateurs financiers.....	p.16
■ Les dépenses.....	p.16
▶ Fonctionnement.....	p.16
▶ Investissement.....	p.17
■ Les recettes.....	p.18
■ Évolutions.....	p.19

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le périmètre du territoire



La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, créée le 28 décembre 1993, est composée de 5 communes : Brette-les-Pins, Challes, Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé. Elle est située au Sud-Est de la ville

du Mans, dans le département de la Sarthe.

Sa population s'élève à 14488 habitants d'après le recensement de 1999, pour 5663 foyers.

Le siège de la Communauté de Communes se situe à Parigné-l'Évêque.

4



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les étapes de la mise en place des services



La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau est compétente pour la collecte et le traitement des déchets depuis 1997.

Le 1er avril 1997, un marché de prestation de services a été passé avec la société Onyx pour la collecte et le traitement des déchets. À cette même date, la collecte sélective en apport volontaire des cinq matériaux a été mise en place sur le territoire et la collecte des ordures ménagères s'effectuait en C2 * dans les bourgs et en C1 * dans les campagnes. Les produits toxiques étaient collectés, comme aujourd'hui, par un camion spécifique une fois tous les deux mois nommé « la toxinette ».

À la création de la Communauté de Communes, chaque commune (exceptée Challes), possédait un site clôturé et gardienné avec des bennes au sol permettant le dépôt de déchets encombrants. Un même site a été réalisé sur la commune de Challes (mis aux normes en 2003) et la surveillance de ces « déchetteries » a été prise en charge par les agents communautaires en 1999.

En octobre de cette même année, la Communauté de Communes inaugurerait l'ouverture d'une déchetterie à quais aux normes sur la commune de Changé facilitant ainsi le dépôt des déchets. Une

armoire y est installée de façon permanente pour le dépôt des déchets ménagers spéciaux.

En 2000, la commune de Saint-Mars-d'Outillé adhère à la Communauté de Communes. Une déchetterie à quais (construite par la commune avant son adhésion) a été ouverte le 31 janvier 2000.

En 2001, la collectivité a mis en place la collecte sélective en porte à porte en caissette où l'ensemble des matériaux est déposé et collecté par un camion compartimenté. Ce système permet de n'avoir aucun refus puisque le tri est réalisé à la source. La collecte des ordures ménagères résiduelles est passée en C1 sur l'ensemble du territoire. Cette même année, la Taxe sur les Ordures Ménagères était instituée permettant de couvrir une partie des dépenses liées à la gestion des déchets.

En 2003, le renouvellement des marchés de collecte et de traitement des ordures ménagères, déchets issus des déchetteries et produits toxiques a conduit à la signature avec différents prestataires. Cette même année, la collectivité a signé une convention avec ENVIE 72 pour la collecte et le traitement des électroménagers, téléviseurs et écrans en fin de vie.

* C1 : une collecte par semaine.

* C2 : deux collectes par semaine.



5



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les étapes de la mise en place des services



En 2005, la gestion de la compétence est réalisée grâce à :

- ▶ une collecte des ordures ménagères résiduelles,
- ▶ une collecte sélective des emballages ménagers et des journaux-magazines,
- ▶ une collecte des déchets encombrants en déchetteries,
- ▶ une collecte des déchets ménagers spéciaux,
- ▶ une collecte des électroménagers, téléviseurs et écrans.

Le service Environnement de la communauté de communes est constitué :

- ▶ d'un responsable de service à temps plein
- ▶ d'un chef d'équipe et de 4 agents à temps partiel affectés à la surveillance et à l'entretien des déchetteries et aux autres tâches dépendant de ce service.

Afin de communiquer auprès des habitants, une plaquette spécifique Environnement a été lancée

en 2003.



Karine Leroy
Responsable de service



Alain Dutertre
Chef d'équipe



Patrick Georges



Michel Kinon



Laurent Michaux



Céline Pérée

Agents Déchetteries - Espaces verts



INDICATEURS TECHNIQUES

Les collectes



L'ensemble des usagers bénéficie du même service de collecte.

1 - La collecte des ordures ménagères résiduelles

Elle est effectuée une fois par semaine de la manière suivante :

- ▶ lundi : Brette-les-Pins et Challes
- ▶ mardi : Changé
- ▶ jeudi : Parigné-l'Évêque
- ▶ vendredi : Saint-Mars-d'Outillé

Tonnage 2005 collecté : 3041,56 tonnes soit 215,15 kg/hab/an (insee 99 sans double compte).

2 - La collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/magazines

Suite à la mise en place début 2001 de la collecte sélective en porte à

porte, les points d'apports volontaires utilisés pour le tri sélectif ont été au fur et à mesure supprimés.

En 2002, seuls subsistent des points d'apport volontaire en déchetteries pour les besoins particuliers et dans certains établissements collectifs (restaurations scolaires, collège...) où le volume des matériaux est trop important vis à vis du système de collecte en caissette.

La collecte sélective en porte à porte est réalisée une fois par semaine :

- ▶ lundi : Changé secteur 1 (le matin) et Brette-les-Pins (l'après-midi)
- ▶ mardi : Challes (l'après-midi)
- ▶ mercredi : Parigné-l'Évêque
- ▶ jeudi : Saint-Mars-d'Outillé (l'après-midi)
- ▶ vendredi : Changé secteur 2.



INDICATEURS TECHNIQUES

Les collectes



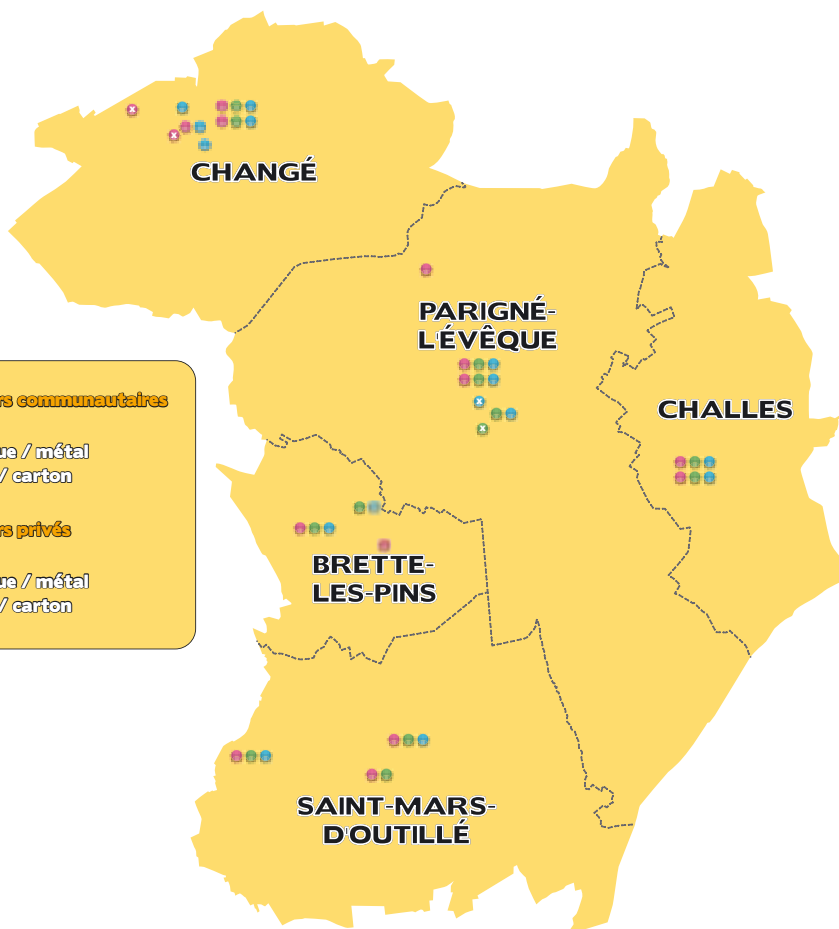
■ *Implantation des apports volontaires*

À Brette-les-Pins, les points d'apport volontaire se trouvent à la déchetterie, au lycée agricole et devant chez Glaenzer, à Challes à la déchetterie, à Changé à la déchetterie, au collège, à l'école, au gîte Les Essarts, au restaurant La Blanchardière et au restaurant Le Cheval Blanc, à Parigné-l'Évêque

à la déchetterie, à l'IME, au gîte Le Chapitre, à la maison de retraite et au collège, et à Saint-Mars-d'Outillé à la déchetterie, à la salle des fêtes et au château de Segrais.

D'autre part, 3 caissons J sont installés sur les déchetteries de Saint-Mars-d'Outillé et de Challes ainsi qu'au niveau de l'école de Changé (depuis septembre 04) pour la récupération des cartons.

8



INDICATEURS TECHNIQUES

Les collectes



■ Tonnage collecté en 2005

Apport volontaire

- ▶ Corps creux (plastique, métal, briques) : 9,96 t.
- ▶ Corps plats (cartons, journaux, magazines) : 74,195 t.
- ▶ Verre : 103,68 t.
- ▶ Caisson J : 27,349 t.

Porte à porte

- ▶ Plastique, briques : 105,12 t.
- ▶ Cartonnettes : 101,70 t.
- ▶ Journaux, magazines : 407,49 t.
- ▶ Métaux : 47,51 t.
- ▶ Verre : 546,92 t.

■ Tonnage valorisé en 2005

Apport volontaire

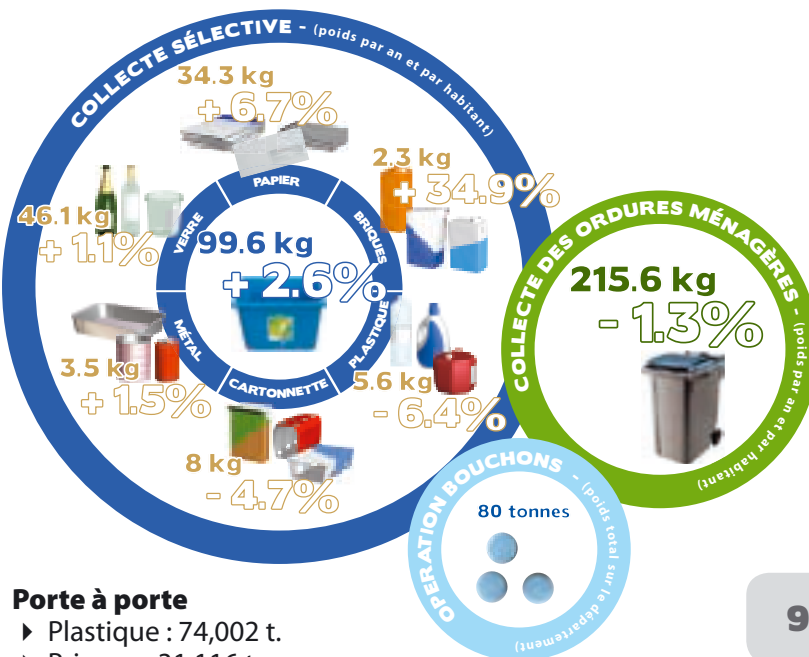
- ▶ Plastique : 4,591 t.
- ▶ Briques : 1,445 t.
- ▶ Aluminium : 0,015 t.
- ▶ Acier : 1,961 t.
- ▶ Verre : 103,68 t.
- ▶ EMR (Cartonnettes) : 11,533 t.
- ▶ Journaux, magazines : 76,918 t.

Total : 200,143 t.

Total

- ▶ Plastique : 78,593 t.
- ▶ Briques : 32,561 t.
- ▶ Aluminium : 0,851 t.
- ▶ Acier : 46,635 t.
- ▶ Verre : 650,6 t.
- ▶ EMR (Cartonnettes) : 113,233 t.
- ▶ Journaux, magazines : 484,40 t.

Total : 1408,88 t.



Porte à porte

- ▶ Plastique : 74,002 t.
- ▶ Briques : 31,116 t.
- ▶ Aluminium : 0,836 t.
- ▶ Acier : 46,674 t.
- ▶ Verre : 546,92 t.
- ▶ EMR (Cartonnettes) : 101,70 t.
- ▶ Journaux, magazines : 407,49 t.

Total : 1208,738 t.

Performance en kg/hab/an

- ▶ Plastique : 5,57 kg.
- ▶ Briques : 2,31 kg.
- ▶ Aluminium : 0,06 kg.
- ▶ Acier : 3,45 kg.
- ▶ Verre : 46,09 kg.
- ▶ EMR (Cartonnettes) : 8,02 kg.
- ▶ Journaux, magazines : 34,31 kg.

Total : 99,59 kg.



INDICATEURS TECHNIQUES

Les collectes



3 - La collecte des encombrants

Chaque commune possède une « déchetterie ».

Chaque déchetterie accepte l'ensemble des habitants du territoire. Les déchets des artisans et commerçants sont acceptés dans la limite d'un dépôt hebdomadaire de 2 m³.

Un règlement applicable à l'ensemble des déchetteries du ter-



ritoire définissant les modalités d'accès des usagers et des professionnels a été établi en octobre 2004.

10



Brette-les-Pins

- Bennes au sol.
- 1 benne 10 m³ - 1 benne 15 m³ - 2 bennes 30 m³.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, encombrants, cartons, ferraille, bois.
- Ouverture : lundi de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h.

Challes

- Aux normes - bennes au sol.
- 1 benne 10 m³ - 2 bennes 30 m³.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, encombrants, ferraille.
- Ouverture : mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h.

Changé

- Aux normes - 8 quais.
- 1 benne 10 m³ - 7 bennes 30 m³.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, encombrants, cartons, ferraille, bois.
- Ouverture : mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Parigné-l'Évêque

- Bennes au sol (déchetterie neuve en projet).
- 1 benne 10 m³ - 2 benne 15 m³ - 5 bennes 30 m³.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, encombrants, cartons, ferraille, bois.
- Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Saint-Mars-d'Outillé

- Aux normes - 4 quais.
- 4 bennes 30 m³.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, encombrants, ferraille, bois.
- Ouverture : lundi de 9h à 12h, mercredi de 9h à 12h et samedi de 14h à 17h.



INDICATEURS TECHNIQUES

Les collectes



■ Tonnage collecté en 2005

- ▶ Encombrants : 1 665,90 t. soit 118,01 kg/hab/an
- ▶ Gravats : 857,61 t. soit 60,75 kg/hab/an
- ▶ Ferraille : 231,82 t. soit 16,42 kg/hab/an
- ▶ Cartons : 118,44 t. soit 8,39 kg/hab/an
- ▶ Bois : 109,26 t. soit 7,74 kg/hab/an
- ▶ Déchets verts : 2 058,57 t.* soit 145,82 kg/hab/an

* 1974,42 t. en déchetteries
+ 84,15 t. issus des services municipaux.

4 - La collecte des déchets ménagers spéciaux

Cette dernière est réalisée grâce à un caisson spécifique appelé « toxinette » déposé ½ journée tous les 2 mois dans chaque commune exceptée Changé. Pour la commune de Changé une armoire permettant de récupérer les produits toxiques est en place

à la déchetterie et accessible aux jours et heures d'ouverture de cette dernière. Tonnage collecté : 4,597 tonnes pour la Toxinette et 18,07 tonnes pour l'armoire à Changé, soit un total de 22,667 tonnes (soit 1,61 kg/hab/an).

5 - La collecte des électroménagers en fin de vie

En 2003, la Communauté de Communes a signé une convention avec ENVIE 72, une association de réinsertion située au Mans qui s'engage à enlever les électromé-

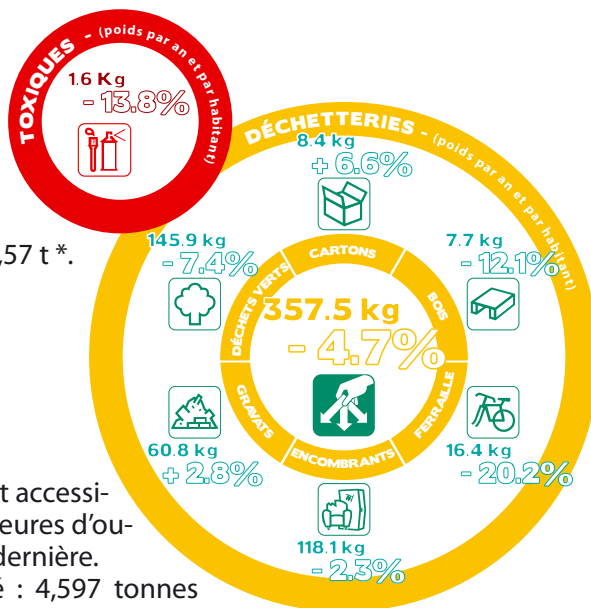
nagers en fin de vie dans les déchetteries et à procéder au traitement des épaves. La collectivité, quant à elle, participe financièrement à la dépollution de ceux-ci.

6 - La Collecte des bouchons plastiques

La Communauté de Communes est partenaire de l'association « Opération Bouchons » pour laquelle elle collecte les bouchons en matière plastique dans les déchetteries et à l'hôtel communautaire.



Lors de cette année 2005, cette association a collecté 80 tonnes de bouchons sur la Sarthe et récolté 3500 € reversés à des classes d'intégration scolaire, des instituts médico-éducatifs et des CAT.



INDICATEURS TECHNIQUES

Le traitement des déchets



1 - Les ordures ménagères

Elles sont incinérées à l'usine d'incinération de la Chauvinière sur la ville du Mans située à environ 20 km de la collectivité.

En dehors des déchets ménagers, cette unité traite également près de 30 000 tonnes de déchets industriels banals dont 7 000 tonnes de déchets de soins qui représentent l'équivalent de 23 000 tonnes de déchets ménagers.

Cette usine valorise sous forme d'énergie et de chaleur les déchets brûlés. D'autre part, l'acier et l'aluminium sont récupérés en sorties de four sur mâchefers.

Les produits issus des fours (suies et cendres) sont dirigés vers le CET de classe I de Laval. Les mâchefers sont déposés sur la plate-forme de maturation de Spay avant d'être en grande partie réutilisés en technologie routière.

Valorisation sur mâchefers 2005 : 68,314 tonnes d'acier et 5,489 tonnes d'aluminium.

2 - Les matériaux issus de la collecte sélective

Ces derniers, excepté le verre, sont déposés au centre de tri Sarthe Recyclage au

Mans exploité par la société Onyx Centre pour y être triés si nécessaire et stockés avant envoi chez un « recycleur ».

Le verre est directement déposé sur une plate-forme de stockage au Mans.

Le système en porte à porte employé sur le territoire comporte un tri à la source, les matériaux déposés au centre de tri sont donc exempts de refus.

La collectivité, suite au marché passé en 2001, a opté pour des reprises locales pour les métaux et les cartonnettes.

Repreneurs

Plastique

Centre de tri
Valorplast

Briques

Centre de tri
DHP

Acier

Centre de tri
Société Passenaud

Aluminium

Centre de tri
Société Passenaud

Verre

Plate-forme de stockage
BSN

EMR (cartonnettes)

Centre de tri
Onyx

Journaux et magazines

Centre de tri
Chapelle d'Arblay



INDICATEURS TECHNIQUES

Le traitement des déchets



3 - Les déchetteries

Les déchets verts sont repris par Onyx (Tresson, Sarthe) et sont compostés, les encombrants sont repris par CET 2 (Nuillé le Jalais, Sarthe) et sont mis en décharge, les gravats sont repris par ETS Brulé SA (Parigné l'Evêque, Sarthe) et sont réhabilités, la ferraille est reprise par la société Passenaud (Sarthe) et est valorisée, le bois est repris par TVM (Allonnes, Sarthe) et est valorisé et les cartons sont repris par GDE (Le Mans) et sont valorisés.



■ Les déchets verts

La société Onyx réalise les rotations des bennes de déchets verts situées en déchetteries. Chaque caisson est pesé dès son arrivée sur la plateforme. La benne est ensuite vidée pour un contrôle qualité permettant d'estimer si les végétaux ne contiennent pas une forte quan-

tité d'éléments étrangers.

Le processus pour la valorisation de ces végétaux est le compostage passif en andain. C'est un procédé de dégradation contrôlée des matières fermentescibles en présence d'oxygène produisant du gaz carbonique, de la chaleur et un résidu organique stabilisé en composé humique : le compost.

Après broyage-défibrage des végétaux, le traitement comportera une phase de fermentation (2 à 3 mois) suivi d'une phase de maturation (3 à 5 mois) avec aération et humidification des tas. Pour finir, ces tas appelés andains sont criblés, stockés selon la granulométrie, et des analyses agronomiques et recherche de métaux lourds sont réalisés.

La vente de ces produits est réalisée en sacs ou en vrac avec une répartition pour la plate forme de 25% aux particuliers, 15% aux collectivités, 15% aux paysagistes et 45% aux agriculteurs.

Les déchets verts issus des espaces verts des communes de Parigné l'Evêque et Changé sont collectés par des agriculteurs pour être acheminés vers la plate forme de broyage sur la Communauté de Communes de l'Orée Bercé Belinois, à Ecommoy.

Une convention a été signée avec cette collectivité pour le traitement de ces déchets verts par broyage. Ces derniers sont ensuite épandus par les agriculteurs.



INDICATEURS TECHNIQUES

Le traitement des déchets



■ Le bois

Le bois non traité est acheminé vers le site TVM où il est broyé puis envoyé vers la société Dufeu dans le Maine et Loir. Il est de nouveau broyé et le produit fini est utilisé pour fabriquer des plaquettes pour chaufferies ou des panneaux d'agglomérés.

■ Les cartons

Le groupe GDE, prestataire de services pour la collectivité, dispose sur ses installations d'un centre de tri spécialisé pour la valorisation des cartons. Les cartons sont triés et mis en balles avant commercialisation en matières premières secondaires.

■ La ferraille

Les produits entrants sont contrôlés afin de vérifier leur conformité aux consignes de réception. Ils sont broyés dans une installation de broyage de 900 CV qui permet de valoriser 80% des déchets provenant des déchetteries.

Une installation de séparation de métaux en sortie de broyage permet d'améliorer le recyclage des déchets.

À l'issue de ce traitement la matière secondaire produite conforme à un référentiel qualité est vendue en sidérurgie.

4 - Déchets ménagers spéciaux

Repris par la Société spécialisée SOA au Mans chaque type de déchets toxiques est envoyé dans différentes filières en fonction du produit.



Les produits arrivant sur le site de la SOA sont pesés globalement et par catégorie. Ils sont ensuite identifiés et font l'objet d'un transit ou d'un regroupement selon des procédures et des modes opératoires en conformité avec les termes de leur arrêté préfectoral.

Les produits sont transférés vers les centres de traitement, filières conformes à la réglementation en vigueur.

5 - Les électroménagers en fin de vie

Ils sont collectés en déchetterie par l'association ENVIE 72, qui a pour objet de favoriser l'insertion sociale et profession-



INDICATEURS TECHNIQUES

Le traitement des déchets



-nelle des personnes en difficulté, par le biais d'une activité de collecte et de traitement d'appareils ménagers usagers.

Les épaves collectées sont en fonction de leur état, soit démantelées complètement ou partiellement afin d'en extraire les éléments polluants et à valoriser les matériaux d'origine ou orientées vers la filière de réemploi (vente en occasion).

Une dépollution systématique des appareils de froid domestique est réalisée (extraction du liquide frigorigène).

Les déchets et matières secondaires issus de cette activité sont gérés dans le respect de la réglementation et dans le souci de préserver l'environnement.

Les téléviseurs et écrans d'ordinateurs sont démantelés afin d'être dépollués.





1 - Le fonctionnement

■ Collecte et élimination des déchets

▶ Les ordures ménagères

482 929,95 € TTC
soit 34,21 €/hab/an.

▶ La collecte sélective

446 558,05 € TTC
soit 31,63 €/hab/an.

▶ Les déchetteries

• **Encombrants** : 153 363,59 € TTC
soit 10,86 €/hab/an.

• **Gravats** : 11 854,01 € TTC
soit 0,84 €/hab/an.

• **Bois** : 9 894,99 € TTC
soit 0,70 €/hab/an.

• **Déchets verts** : 93 041,15 € TTC
soit 6,59 €/hab/an.

• **Ferraille** : 0 € TTC
soit 0 €/hab/an.

• **Cartons** : 11 595,92 € TTC
soit 0,82 €/hab/an.

Total : 282 723,99 € TTC
soit 20,03 €/hab/an.

▶ **Déchets ménagers spéciaux**
Toxinette : 10 854,33 € TTC

Armoire à Changé : 15 381,75 € TTC
Total : 26 236,08 € TTC

soit 1,86 €/hab/an.

▶ **Électroménagers et écrans**
12 065 € TTC

soit 0,85 €/hab/an.

Total des dépenses collecte et élimination des déchets pour l'année 2005 : 1 250 513,07 € TTC
soit 88,58 €/hab/an.

■ Frais de personnel

Charge salariale responsable du service ainsi que les agents affectés à celui-ci : 103 246,83 €.

Vêtements de travail : 1700 € TTC.

Total personnel : 104 946,83 €.

■ Entretien des déchetteries

Travaux divers, fourniture de petits équipements : 1603,83 € TTC.

Eau, électricité pour les déchetteries : 1536,51 € TTC.

Produits d'entretien : 80 € TTC.

Total entretien des déchetteries : 3 220,34 € TTC.

■ Communication

Plaquette environnement « Echo Système » : 11 728,15 € (3 parutions en 2005, distribution incluse).

Total communication : 11 728,15 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement :

- Collecte et élimination des déchets : 91,25 %.

- Frais de personnel : 7,66 %.

- Entretien des déchetteries : 0,23 %.

- Communication : 0,85 %.

Total des dépenses de fonctionnement : 1 370 408,39 € TTC
soit 97,08 €/hab/an.



INDICATEURS FINANCIERS

Les dépenses



2 - Investissement

- ▶ Achat de bacs pour le dépôt d'ordures ménagères : 119,60 € TTC.
- ▶ Acquisition d'extincteurs pour les déchetteries de St Mars d'Outillé et Brette les Pins : 238 € TTC.
- ▶ Acquisition d'une échelle et de bastinges pour la déchetterie de Changé : 104,50 € TTC.
- ▶ Acquisition d'une échelle pour la déchetterie de Challes : 179 € TTC.
- ▶ Pose d'un panneau d'entrée à la déchetterie de St Mars d'Outillé : 666,70 € TTC.

- ▶ Installation d'une clôture rigide à la déchetterie de Changé : 12 897,07 € TTC.
- ▶ Aménagement paysager à la déchetterie de Changé : 1 434,25 € TTC.
- ▶ Installation d'une clôture pour agrandissement de la déchetterie de Challes : 599,79 € TTC.
- ▶ Aménagement d'un emplacement pour les points d'apport volontaire à la déchetterie de Challes : 1 297,51 € TTC.

Total : 17 536,49 € TTC.



INDICATEURS FINANCIERS

Les recettes



Les recettes de fonctionnement

709 691 €.

■ Adelphe / soutiens à la tonne triée et à la communication

Ces soutiens sont fonction d'un barème établi selon la performance de tri de la collectivité.

Soutien à la tonne triée : 158 055,99 €.

Soutien à la communication : 4 235,10 €.

Total : 162 291,09 €.

■ Garanties de reprise

Les garanties de reprise correspondent à l'achat des matériaux par des repreneurs.

- Verre: 14 898,76 €.

- Cartons : 1 848,22 €.

- Métaux : 1 701,91 €.

- Plastiques : 8 993,81 €.

- Papier/journaux/magazines : 22 405,63 €.

Cartons de déchetteries : 3 539,40 €.

Ferraille de déchetteries : 8 113,70 €.

Total : 61 501,43 €.

Total des recettes de valorisation pour l'année 2005 :

223 792,52 € TTC

soit 5,85 €/hab/an.

■ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères – TEOM

En 2005, le produit s'élevait à

■ Le budget général

En 2005, le montant prélevé sur le budget général s'élevait à 436 924,87 €, le produit s'élevait à 709 691 €.



INDICATEURS FINANCIERS

Évolutions



Modalités de financement des déchets pour l'année 2005

- ▶ TEOM : 52%.
- ▶ Budget général : 32%.
- ▶ Recettes : 16%.

1 - Évolution des tonnages 2004/2005

- Ordures ménagères : - 1,19 % (3081,42 à 3041,56).
- Déchetteries : - 4,67 % (5288,61 à 5041,60).
- Collecte sélective : + 2,38 % (1373,12 à 1405,881).
- Déchets ménagers spéci. : - 14,12 % (26,395 à 22,667).
- Total : - 2,64 % (9 769,545 à 9 511,708).

On constate une baisse générale des tonnages de déchets exceptés pour la collecte sélective. Le plus fort tonnage en baisse est celui des déchets verts apportés en déchetteries.

Les tonnages d'emballages ménagers et de journaux/magazines ont augmenté avec une utilisation plus importante de la collecte sélective en porte à porte et une légère diminution en apport volontaire.

2 - Évolution des coûts 2004/2005

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 1 291 505 € à 1 370 408,39 €.

Selon les contrats signés avec les prestataires, une formule de révision est appliquée au 1er janvier de l'année, tenant compte principalement des évolutions des prix du carburant et des salaires (et des évolutions de population pour la collecte sélective). La révision des prix au 1er janvier 2005 a eu un impact sur l'évolution des coûts.

D'autre part, les frais de personnel ont augmenté de façon importante (37 000 €) dû à l'embauche de personnel à 35h00, du chef d'équipe qualifié et de remplacement d'agent en arrêt maladie sur une longue période.

Cependant, on constate que la répartition entre les différentes recettes permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement s'effectue dans la même proportion que l'année précédente.

En 2006, les projets en matière de gestion des déchets sont les suivants :

- Création d'une déchetterie à quais, aux normes sur la commune de Parigné l'Evêque : acquisition du terrain, choix du maître d'œuvre, conception du DCE et commencement des travaux.
- Étude pour l'acceptation des professionnels en déchetteries.
- Étude pour les choix futurs en matière de collecte sélective (fin du contrat au 31 décembre 2006) et lancement de la consultation.



Si tu aimes
la nature, trie !

Trions nos emballages aujourd'hui,
on nous remerciera demain.

